

Christian Dior

30 AVENUE MONTAIGNE
PARIS
F-75008

TELEPHONE +33 (0)1 44 13 27 88

Paris, le 23 février 2021

REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS AU GRE DE L'EMETTEUR A PROXIMITE DE LA MATURITE

**Emprunt obligataire de €350.000.000 portant intérêt au taux de 0,75% l'an
et venant à échéance le 24 juin 2021**

Code commun : 143803295

Code ISIN : FR0013185444

Il est fait référence aux obligations composant l'emprunt obligataire de €350.000.000 portant intérêt au taux de 0,75% l'an émises par Christian Dior le 24 juin 2016 et venant à échéance le 24 juin 2021 (les « **Obligations** »), régies par les *terms and conditions of the Notes* figurant dans le prospectus en date du 22 juin 2016 (les « **Termes et Conditions** »).

Les termes en majuscule utilisés dans la présente notification accompagnés de leur traduction anglaise entre parenthèses et non définis ont le sens qui leur est attribué dans les Termes et Conditions.

En vertu de l'Article 4(d) (*Residual Maturity Call Option*) des Termes et Conditions, Christian Dior notifie par les présentes les Porteurs (*Noteholders*) du remboursement de l'intégralité des Obligations restant en circulation, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date dudit remboursement (exclue), comme suit :

1. la date de remboursement des Obligations est fixée au 24 mars 2021 (la « **Date de Remboursement** ») ;
2. le montant total en principal des Obligations devant être remboursé est de €350.000.000. Le montant cumulé des intérêts courus exigible à la Date de Remboursement sur l'ensemble des Obligations est de €1.963.356,16. Il revient aux Porteurs (*Noteholders*) de prendre connaissance des modalités particulières de remboursement et de calcul des intérêts prévues au titres des Termes et Conditions ;
3. l'Agent Financier (*Fiscal Agent*) et l'Agent Payeur (*Paying Agent*) est Société Générale Securities Services, 32, rue du Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, France ;
4. le paiement du montant en principal et des intérêts au titre des Obligations à la Date de Remboursement sera effectué au bénéfice des Porteurs (*Noteholders*) chez les Teneurs de Compte (*Account Holders*) (y compris Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg) et le paiement ainsi effectué au profit des Teneurs de Compte (*Account Holders*) déchargera l'Emetteur (*Issuer*) de sa responsabilité au titre des Obligations à concurrence du montant payé.

Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude du Code commun ou du Code ISIN indiqués en tête de la présente notification de remboursement.